



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de décembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M. Marco PUAUX
M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h33

Objet : Autorisation de signature d'une convention d'adhésion avec l'association « Oh la Belle Ville ! »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour poursuivre la dynamique de revitalisation du centre-ville, la commune a la possibilité de signer une convention avec l'association « Oh la Belle Ville ! ».

Monsieur le Maire précise que par le biais de cette convention, la commune d'Hesdin pourrait bénéficier des engagements de « Oh la Belle Ville ! », avec :

- La réalisation d'une « étude flash » du centre-ville,
- Un retour de bonnes pratiques,
- Des propositions de fiches actions, d'animations, d'outils de promotion et de communication,
- La mise en relation avec les partenaires de l'association,
- Des invitations aux évènements et ateliers organisés par « Oh la Belle Ville ! ».

Le montant annuel de l'adhésion s'élève à 1 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec l'association « Oh la Belle Ville ! » pour un montant de 1 500 €,**
- **DE DIRE que la convention sera annexée à la présente délibération.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le quinze décembre deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

